



Association Sortir du Nucléaire Bugey

76 impasse Mozart, 01360 Loyettes

www.sdn-bugey.org / <https://www.facebook.com/sdnbugey> / contact@sdn-bugey.org

**LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

Madame Elisabeth Borne
Ministère Transition Ecologique et Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Notre référence:	Votre référence:	Votre lettre du:	Date:
SDNB 126-2020/01			5 Mai 2020

Objet: Demande pour mettre fin à l'autorisation de l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA) autorisée par décret n° 2010-402 du 23 avril 2010.

Madame La Ministre,

Electricité de France a été autorisée par le décret n° 2010-402 du 23 avril 2010 à créer sur le territoire de la commune de Saint Vulbas (01) une installation nucléaire de base dénommée "Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA)".

A ce jour, notre association constate qu'aucune substance radioactive n'est présente dans l'installation ICEDA et que celle-ci n'a pas encore fait l'objet d'une mise en service autorisée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Nous nous permettons de vous préciser que, depuis la visite de cette installation organisée pour la Commission Locale d'Information (CLI) du site le 18 mai 2018, aucune information n'a été donnée par EDF à la CLI, malgré plusieurs demandes faites par notre représentant et lors de la dernière CLI du 25 novembre 2019, nous avons été surpris que le directeur du site nucléaire du Bugey ne dise rien de cette installation lors de sa présentation générale du site à destination des nouveaux membres de la CLI.

D'après des informations émanant des avis de l'IRSN, il apparaît que l'autorisation initiale d'ICEDA telle qu'actée par le décret précité n'est plus conforme avec les déchets qu'EDF voudrait conditionner et entreposer dans cette installation, en particulier :

- des déchets d'exploitation émetteur alpha non autorisé initialement,
- les futurs déchets de démantèlement des réacteurs REP actuels,
- la découpe de barres d'Hafnium qui libéreraient des poussières pyrophoriques non compatibles avec le référentiel de sûreté de l'installation,
- une augmentation de la capacité d'accueil des halls d'entreposage qui induirait une réduction de la marge disponible.

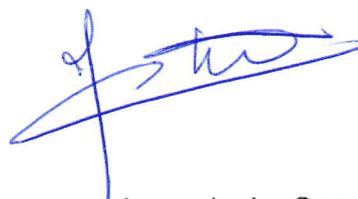
Conformément à l'article 5 du décret précité et publié au Journal Officiel le 25 avril 2010, le délai de mise en service de l'installation, fixé à dix ans, est aujourd'hui dépassé.

Selon l'article L. 593-13 du Code de l'environnement, si une installation nucléaire de base n'est pas mise en service dans le délai fixé par son autorisation de création, il peut être mis fin à l'autorisation de l'installation.

Aussi nous vous demandons de mettre fin à l'autorisation de cette installation.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre détermination à faire aboutir notre demande.

Madeleine Chatard Leculier
Présidente



Ce courrier est co-signé par plusieurs associations membres de la Coordination Stop Bugey, à savoir :

- Sonia Marmottant et Philippe Lambersens pour Sortir Du Nucléaire 38 (SDN38), 9 rue de St Exupéry, 38400 St Martin d'Hères,
- Patrick Monnet pour Rhône-Alpes Sans Nucléaire, 9 rue Dumenge, 69317 Lyon Cédex 04,
- Mickaël Bouteilley pour ACTE (Association Chalonnaise pour une Transition Ecologique), 17 rue du Jeu de Paume, 71100 Chalon-sur-Saône.

Copie à M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances.



Association Sortir du Nucléaire Bugey
76 impasse Mozart, 01360 Loyettes
www.sdn-bugey.org / https://www.facebook.com/sdnbugey / contact@sdn-bugey.org

**LETTRE RECOMMANDEE
AVEC ACCUSE DE RECEPTION**

M. Bruno Le Maire
Ministère de l'Economie et des Finances
Télédoc 151
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Notre référence:	Votre référence:	Votre lettre du:	Date:
SDNB 126-2020/02			5 Mai 2020

Objet: Demande pour mettre fin à l'autorisation de l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA) autorisée par décret n° 2010-402 du 23 avril 2010.

Monsieur Le Ministre,

Vous trouverez ci-joint le courrier recommandé que nous adressons à Mme Elisabeth Borne, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, pour lui demander de mettre fin à l'autorisation de l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA) autorisée par décret n° 2010-402 du 23 avril 2010, dont vous êtes cosignataire.

Nous formulons aussi cette demande à votre intention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre détermination à faire aboutir notre demande.

Madeleine Chatard Leculier
Présidente

PJ : Copie de la lettre recommandée à Mme Elisabeth Borne.